

Réunion publique du Conseil de quartier Bassin de la Villette Mardi 26 juin 2012 – Ecole élémentaire Tandou

- Réunion animée par **Jérôme AMORY**, délégué du Maire pour le quartier Bassin de la Villette. En présence de Karine Gautreau, Adjointe au Maire chargée de la vie locale et des centres d'animation.

Ordre du jour : le Bassin de la Villette durant les beaux jours

- Spécial Paris Plage 2012
- Les Kiosqu'omadaires
- Questions diverses.

PARIS PLAGES 2012 - Bassin de la Villette

Depuis 2008, le Conseil de Quartier tient avant l'été une réunion publique consacrée à Paris Plage. D'année en année, cette réunion permet l'amélioration de l'insertion de cet événement dans le quartier par la rencontre avec les riverains afin de leur présenter l'édition à venir, de les informer des calendriers d'installation et d'occupation, d'échanger avec eux sur les problèmes rencontrés et de favoriser la mise en contact entre l'équipe en charge du site et les habitants.

- Intervention de **Gérald AYALA** et **Pierre DUVERNOIS**, régisseurs du site du Bassin de la Villette

L'édition 2012 de Paris Plage sur le site du Bassin de la Villette se caractérise par :

- Des nouveautés et davantage d'animations : plusieurs activités pour les 6-15 ans (Ex : BMX, animation « franprix », tyrolienne, etc.) ; Minigolf de 250 m² ; espace babyfoot ; animations sportives Quai de la Loire...
- Un espace partagé entre la Mairie 19^e et la Cité des Sciences ;
- Un espace dédié aux associations de l'arrondissement. Ex : association d'archéologie ;
- Les « classiques » de Paris Plage : zone de détente, glacier, buvette et guinguette, espace dédié au Tai Chi, brumisateur, terrain de pétanque, base nautique, buvette associative, etc.

Aussi bien d'un point de vue animation que pour l'ensemble des dispositifs de sécurité et propreté mis en place, les régisseurs ont pris en compte l'ensemble des remarques et observations apportées par l'expérience de ces quatre dernières années. De son côté, la Mairie d'arrondissement œuvre à ce que les riverains cohabitent le mieux possible avec l'événement et encourage la collaboration possible entre les structures locales et ce dispositif estival.

Calendrier

- Installation à partir du 15 juillet à partir de 8h du matin.
- Ouverture le 20 juillet à 10h
- Travail d'installation réalisé dans les horaires normaux sauf pour les services techniques de la Ville qui travailleront plus tôt le matin (7h).

NB : En 2011, une panne de péniche a obligé à dépasser ces horaires, ce qui ne devrait pas se reproduire cette année.

- Fermeture : 19 août à 20h ; démontage, rotation avec containers.
- Fin officielle de la désinstallation : 23 août 2012. Eventuelle prolongation jusqu'au 25 août pour des raisons de sécurité.

Question/commentaires

- **Des associations du quartier et de l'arrondissement pourraient davantage intervenir sur Paris Plage sauf pour celles - et elles sont nombreuses - qui ferment en août.**

Paris Plage est un dispositif qui s'inscrit à l'échelle de la Ville et non pas exclusivement du 19^e arrondissement. La municipalité travaille néanmoins au rapprochement entre cette structure et l'arrondissement. Trouver des acteurs locaux n'est pas évident mais on essaie de favoriser l'accès aux structures locales. D'un point de vue budgétaire, l'implication de la Mairie d'arrondissement dans ce dispositif se traduit par l'attribution du budget initialement consacré à la Fête du Bassin afin d'accueillir sur l'arrondissement cet événement et d'amener ainsi les vacances à la plage à la population du 19^e, qui avec un faible pouvoir d'achat et l'une des plus jeunes de Paris, ne peuvent pas tous prendre des vacances à la plage.

- **Le passage des camions au bout de la rue Riquet semble compromis par le rétrécissement de la route à cet endroit après l'aménagement des bords du bassin.**

Les camions ne passent pas par la rue Riquet mais rue de Crimée.

- **Avec la hausse de la fréquentation du Bassin, notamment causée par Paris Plage, quels dispositifs met en place la Mairie, comment s'y prépare-t-elle ? Les nuisances sont nombreuses : saleté, indiscipline des jeunes, consommation d'alcool, pissotières qui débordent... Comme certains passages sont privés, la Police n'intervient pas ; en plus avec la chaleur, les odeurs sont terribles...**

La municipalité est parfaitement consciente que le succès du bassin de la Villette expose les riverains à divers types de nuisances. Il faut distinguer sur le Bassin la période de Paris Plages du reste du temps des beaux jours. Pour l'avant et l'après Paris Plages, nous augmentons les moyens mis en œuvre chaque année mais il faut les compléter, les améliorer encore pour répondre pleinement aux soucis rencontrés. Nous avons pris depuis deux ans diverses mesures déjà efficaces:

- *Arrêté sur la consommation d'alcool désormais interdite à partir de 21h*
- *Interdiction de vendre de l'alcool après 22h*
- *Prolongation des horaires d'accès aux sanisettes : auparavant fermées à 22h et dorénavant fermées à 1h du matin*
- *Augmentation du nombre de poubelles ainsi que mise en place de panneaux d'information et d'opérations concertées avec la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) pour des actions de sensibilisation et de prévention*
- *Augmentation de la fréquence de ramassage des déchets flottants du bassin suite à l'acquisition par la Ville d'un second bateau de nettoyage*
- *Mise en place du dispositif des « Correspondants de nuit » (CDN), ronde de 16h à 00h.*

Pour Paris Plage, la zone est close de 00h à 8h du matin et sécurisée par des vigiles, période durant laquelle il est impossible de pénétrer le site. On évite ainsi les occupations inopportunes la nuit. Durant la journée, trois groupes de sanitaires (hommes, femmes et Personnes à Mobilité Réduites) sont mis à disposition du public, ce qui est suffisant compte tenu de la fréquentation du site.

- **Participation du CaféZoïde depuis deux ans en tant que « partenaire ». Nous souhaiterions être davantage associé, élaborer ensemble les projets, la programmation, être associé au bilan pour définir ce qui marche, ne marche pas. Notre choix est d'être ouvert le dimanche. Nous proposons que 30% de structures locales soient associées à Paris Plage.**

Paris Plage prend en compte le fait local. Un bilan est fait mais il n'est pas communiqué car il s'agit d'un bilan global. Paris Plage est un dispositif de la ville et non de l'arrondissement. Par ailleurs, Café Zoïde a déjà effectivement rencontré Paris Plage.

- **Que pense l'Hôtel de ville face à cette « sur fréquentation » de la Ville qui provoque un certain étouffement ?**

L'occupation de l'espace public est un phénomène global qui soulève plusieurs problématiques au quotidien pour les habitants. Mao PENINO - Adjoint au Maire de Paris et déléguée auprès du Maire du 19^e chargé des relations avec les corps de sécurité, de la prévention, du civisme – et son équipe expérimentent dans certains quartiers de Paris un dispositif de clown « silencieux ». La Mairie du 19^e prend en compte cette réalité et en a fait une priorité, notamment sur le bassin de la Villette.

- **On ne peut pas dormir. On descend presque tous les soirs et la Police ne vient jamais.**

Lors de Paris Plage, le site est fermé et protégé par des palissades aux heures indiquées précédemment. La police effectue des rondes. Plus globalement, nous n'avons pas de solution « miracle » pour l'instant. Le dispositif des correspondants de nuit est une réponse à ces problèmes. Nous tiendrons ultérieurement avec eux une réunion publique, consacrée à leur expérience et au bilan de leur action.

- **Paris Plage est-il un dispositif privé ?**

La gestion du site a été confiée à une entreprise privée suite à un appel d'offre officiel pour assurer la régie de Paris Plage. Le marché est conduit pour trois ans et reconduit pour un an.

- **Les bars du bassin sont ouverts jusqu'à 2h du matin. Pourquoi les Correspondants De Nuit (CDN) ne restent-ils pas jusqu'à 2h du matin ?**

La présence des CDN est limitée par des horaires de travail. Il faut sans doute réfléchir à adapter les dispositifs existant pour les améliorer. Le Conseil de quartier peut également mener une réflexion à l'échelle du bassin avec

les acteurs concernés. Le Conseil de quartier pourrait être aussi à l'initiative d'actions de prévention liées aux nuisances sonores, à la consommation d'alcool, etc.

- **Au 113, avenue Jean Jaurès, nous avons été victime d'incendies, de cambriolages et très souvent des drogués guettent les possibilités de pénétrer de nuit dans la pharmacie. Nous ressentons un profond sentiment d'insécurité.**

Le commissariat demeure le principal interlocuteur pour les questions de sécurité. Le 113 Jean Jaurès n'est malheureusement pas dans le périmètre des CDN.

- **Qu'est-il prévu pour les enfants ?**

Nous avons déjà évoqué précédemment des activités pour enfants. Notons l'installation de la ludoplage de 125m².

- **Qu'est-il fait pour avoir des jeux avec de l'eau sur Paris Plage?**

Comme les années précédentes, il y a une fontaine ainsi que les brumisateurs. La nouveauté de cette année est l'installation d'un bassin de baignade durant 4 jours, début août. Il faut savoir que la mise en place d'un bassin est très compliquée. En 2011, Décathlon avait mis à disposition une vague.

Les Kiosqu'Omadaires

- Intervention d'**Éric ADJEMIAN**, membre du groupe d'animation du Conseil de quartier, référent du projet Kiosqu'Omadaires (Kiosque de la place de Bitche).

Pour information, l'édition Kiosqu'Omadaires du dimanche 8 juillet sera suivie d'un apéro-partagé, ouvert à tous, de 18h à 20h sur le kiosque.

Programmation à venir

- 02/09: Tournoi d'échec avec l'association Daniela.
- 16/09: ACERMA, Les poèmes de Mister Lucien
- 30/09: Assos'Pikante, spectacle pour enfant
- 14/10: Les jeunes pousses du XIX^e présenté par l'Assos'Pikante
- 28/10: Quartier libre à CaféZoïde

Questions diverses

- **Pourquoi y a-t-il dix Conseils de Quartier alors que le 19^e arrondissement a quatre quartiers « historiques » ?**

Il existe un découpage administratif en quatre quartiers, cependant les 10 Conseils de quartier ont été créés afin d'être plus « représentatif » du territoire et d'être en plus grande proximité avec les habitants.

- **Peut-on comprendre ce qui s'est passé le 16 juin dernier avec la « rave party » qui s'est installée Quai de Seine ?**

Un courrier a été adressé aux habitants qui ont adressé leur plainte à la Mairie du 19^e. La préfecture de Police n'a pas informé la Mairie du 19^e qui s'est retrouvée devant le fait accompli. Les élus Karine Gautreau, Christophe Ahoudian et Jérôme Amory étaient présents dans cette zone, ils sont intervenus immédiatement pour faire cesser la manifestation qui s'est finalement terminée à 21h.

- **Comment se fait-il qu'il y a une antenne relais à proximité de l'école rue Tandou ?**

Nous n'avons pas la réponse, nous allons nous renseigner.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

